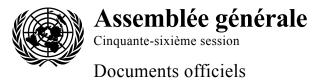
Nations Unies A/c.5/56/SR.50



Distr. générale 29 octobre 2003 Français Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 50^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 14 mars 2002, à 10 heures

Président: M. Effah-Apenteng (Ghana)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Second rapport sur l'exécution du budget-programme : Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Incidences du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 sur le budget-programme : Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Projet de résolution A/C.5/56/L/47

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-28600 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Second rapport sur l'exécution du budgetprogramme : Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal (A/56/866 et A/56/868)

- M. Halbwachs (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal (A/56/866) rappelle que le rapport final d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 indiquait que le montant définitif des dépenses était estimé 2 561 578 000 dollars. La Cinquième Commission a décidé que, plutôt que d'ouvrir des crédits, elle donnerait une autorisation d'engagement de dépenses de ce montant et qu'elle reprendrait l'examen du montant définitif des crédits ouverts à la reprise de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale en mars 2002. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le montant définitif des crédits, pour lequel l'approbation de l'Assemblée générale est demandé, s'élève à 2 561 186 900 dollars.
- M. Mselle (Président du Comité consultatif pour questions administratives et budgétaires), présentant le rapport associé du Comité consultatif (A/56/868), dit que le Comité a reçu des informations détaillées sur l'exécution du budget de l'exercice 2000-2001, figurant dans l'annexe à son rapport. Les engagements non réglés en 2000-2001 s'élèvent à 74 936 000 dollars, ce qui représente 2,9 % des dépenses, soit une diminution sensible par rapport aux deux exercices biennaux précédents. Le Comité se félicite de cette évolution et signale qu'il ne faut par conséquent pas attendre d'économies significatives du fait des futures annulations d'engagements au titre de l'exercice biennal considéré. Les montants résultant d'éventuelles annulations seront confirmés une fois que les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 auront été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, qui présentera son rapport à l'Assemblée générale à l'automne 2004. Les États Membres seront par conséquent crédités en janvier 2005.
- 3. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la résolution sur le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Secrétaire général (A/56/866). Ce faisant,

elle aura également approuvé les virements nécessaires entre chapitres.

- 4. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que délégation croit comprendre que le budget du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence accuse un déficit de 35 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Il demande comment il sera fait face à ce déficit, compte tenu des procédures budgétaires actuelles et du Règlement financier et des règles de gestion financière.
- 5. **M.** Halbwachs (Contrôleur) rappelle que le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/56/674 et Corr.1) a fourni une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses. Dans sa résolution associée, l'Assemblée générale a approuvé le montant combiné des crédits ouverts et des engagements de dépenses autorisés. Le dépassement de crédits a donc été autorisé et l'Assemblée générale a déjà statué sur cette question.
- 6. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que sa délégation se penchera plus avant sur la question du déficit durant les consultations officieuses. Il aurait été utile que le Contrôleur mentionne le numéro de la résolution de l'Assemblée générale à laquelle il a fait référence.
- 7. Précédemment, sa délégation a posé deux questions concernant le budget, auxquelles le Secrétariat n'a pas encore apporté de réponse. En premier lieu, elle a demandé qu'on lui procure par écrit des tableaux comparatifs des budgets des exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003. En second lieu, elle souhaite connaître le pourcentage des réductions opérées dans chacun des chapitres du budget de l'exercice biennal précédent et approuvées par l'Assemblée générale. Sa délégation souhaite obtenir une réponse écrite et rappelle qu'elle a fait la même demande à deux reprises par le passé, sans résultat.
- 8. **M. Halbwachs** (Contrôleur) dit que la résolution de l'Assemblée générale en question est la résolution 56/240 A du 24 décembre 2001. La référence citée figure à la première ligne du résumé à la page 1 du document A/56/866.
- 9. Répondant à la seconde question soulevée par le représentant de la République arabe syrienne, il croit savoir que des tableaux ont été distribués au cours des

2 0228600f.doc

consultations officieuses portant sur les projets de budget et sur les réductions arrêtées par la Commission. Si les éléments d'information contenus dans ces tableaux ne sont pas satisfaisants, le Secrétariat communiquera volontiers des renseignements plus détaillés.

10. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que les éléments d'information communiqués ne sont pas satisfaisants et que sa délégation attend toujours des réponses par écrit aux questions qu'elle a soulevées.

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budgetprogramme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Incidences du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 sur le budget-programme : Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (A/56/869; A/C.5/56/38)

- 11. M. Sach (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant la déclaration du Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 contenue dans le document A/C.5/56/38, rappelle que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a rendu compte à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa cinquante-sixième session et que la Troisième Commission s'est penchée sur ce point de l'ordre de jour mais n'a pas terminé ses délibérations à son sujet. En février 2002, la Troisième Commission a adopté un projet de résolution concernant les activités de suivi de la Conférence. Les activités proposées dans ledit projet de résolution sont résumées au paragraphe 3 du document A/C.5/56/38 et le détail des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 178 700 dollars qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée générale figure au paragraphe 5. Les ressources requises seraient imputées au fonds de réserve, qui s'en trouverait notablement dégarni.
- 12. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport associé du Comité consultatif (A/56/869), dit que le Comité consultatif a recommandé à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, dans le cas où elle

adopterait le projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1, les dépenses supplémentaires à engager n'excéderaient pas 1 074 800 dollars au chapitre 22 (Droits de l'homme) et 103 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [montants qui devraient être compensés par l'inscription de montants équivalents au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)], ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif. Les demandes de crédits supplémentaires examinées par l'Assemblée seraient conformément aux modalités d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve prévues dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Il convient de signaler à cet égard que le projet de résolution devant être adopté en mars 2002 et appliqué sans délai, il faudrait autoriser le Secrétaire général à ouvrir des crédits du montant indiqué au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif lors de la présente partie de la reprise de la session. Les demandes de crédits supplémentaires correspondantes seront examinées pendant la partie principale de la cinquante-septième session l'Assemblée générale.

- 13. **M. Stoffer** (Etats-Unis d'Amérique) dit que cette question est problématique pour son pays et pour de nombreuses autres régions du monde. Sa délégation soulèvera certaines objections lors des consultations officieuses qui seront consacrées aux ouvertures de crédits destinées au groupe d'antidiscrimination dont la création est proposée et à sa structure.
- 14. **Mme Sanchez-Lorenzo** (Cuba), prenant la parole en tant que coordonnatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission, rappelle que le Groupe des 77 et la Chine ont également attiré l'attention sur ce point. Sa délégation espère que la Commission recommandera à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution et que les demandes de crédits supplémentaires seront examinées conformément aux modalités d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve.

Projet de résolution A/C.5/56/L.47

15. **Mme Silot Bravo** (Cuba) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.47 en sa qualité de coordonnatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission. Bien que le projet de résolution ait été

0228600f.doc 3

présenté par le Venezuela, qui assure la présidence du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, son texte est le résultat de consultations et il est demandé à la Commission de l'approuver aux fins de son adoption par l'Assemblée générale.

- 16. **M. Halbwachs** (Contrôleur) dit que le projet de résolution a des incidences financières. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de fournir les services requis dans la limite du budget approuvé et établit actuellement une déclaration d'incidences sur le budget-programme à l'intention de la Commission.
- 17. **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a tenu des consultations officieuses avec le Représentant permanent du Venezuela, qui assure la présidence du Groupe des 77, auquel est associée la Chine. Le Représentant des Etats-Unis a cru comprendre que le projet de résolution ne serait pas présenté tant que n'auraient pas eu lieu d'autres consultations visant à régler les problèmes en suspens de manière harmonieuse.
- 18. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que le projet de résolution a été présenté en vue de la recherche d'un consensus au sujet des propositions qu'il contient.
- 19. **M. Orr** (Canada) dit qu'il a précédemment coordonné les consultations portant sur le point 123 de l'ordre du jour et qu'il a été surpris de lire dans le Journal le matin qu'un projet de résolution présenté au nom du Groupe des 77 et de la Chine serait examiné. Du fait que le texte dudit projet de résolution n'a pas suscité de consensus, l'orateur se demande si ses services de coordonnateur sont requis et suggère que le Secrétariat détermine qui devrait coordonner les autres consultations à venir au sujet du projet de résolution.
- 20. **Le Président** dit que le représentant du Canada est également membre du Bureau et devrait avoir éclairci cette question avec le Bureau avant de la soulever en public.
- 21. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que le Groupe des 77 et la Chine souhaitent que le Secrétariat fournisse une indication des sommes qui seront requises pour que les missions permanentes bénéficient de nouveau des services de conférence et des services d'appui Internet.
- 22. **Le Président** dit que cette question sera examinée plus avant lors de consultations informelles.

La séance est levée à 10 h 40.

4 0228600f.doc